

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 50 du 07/04/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Sommet de l'Otan :violences et casse au Port du Rhin...agir pour le quartier.

Après les événements de samedi dernier dans ce quartier , les habitants ont le sentiment d'avoir été « livrés » aux casseurs. Sans présence policière pendant plus d'une heure, ce sont des parents d' élèves qui ont empêché les intrusions dans l'école.

Des mesures décidées par l'IA lors d'un CTPD vont toucher cette école à la prochaine rentrée. Dès hier le SNUipp67 s'adressait à l'IA pour lui demander de revenir sur ces décisions. (Lire ci-dessous).

Lundi 6 avril 2009

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Adjoint,

Au lendemain des événements regrettables concernant le quartier du port du Rhin, nous sollicitons une nouvelle fois la révision de la carte scolaire en faveur de l'école primaire du Rhin.

Dans ce quartier déjà défavorisé nous pensons légitimement que l'Ecole Publique doit jouer un rôle prépondérant d'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles de service public d'éducation. Pour cela nous réitérons notre demande exprimée lors du CTPD du lundi 30 mars à savoir:

-le rétablissement de la décharge complète pour la direction.

-un poste entier de RASED et non des mi-temps en formation...étant donnée l'annulation du poste fléché (mesure prévue lors du CTPD précédent.)

En espérant une réponse positive de votre part nous nous permettrons également de nous adresser à la mairie de Strasbourg.

Nous exprimons ainsi notre solidarité avec l'équipe de l'Ecole du Rhin dans une situation qui ne peut pas laisser indifférent.

Corinne Nicolet-Serra et Virginie Solunto.

Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU67

Par ailleurs les habitants du Port du Rhin manifesteront contre la violence le 8 avril à 14heures devant l'école. Une délégation se rendra ensuite à la mairie de Strasbourg puis à la Préfecture (Place du Petit Broglie).

Le SNUipp67 apporte son soutien aux habitants dans cette démarche.

Mouvement départemental 2009 :

La liste de postes actualisée sera sans doute accessible à partir de demain. Sur notre site elle sera actualisée dès sa parution. Il vous suffira de cliquer sur le lien ci-dessous qui vous dirigera vers cette nouvelle liste. Cliquez sur [Mouvement 2009](#) pour accéder à : la fiche de suivi PE et PE2, la circulaire , la liste (actuelle) des postes et des zones géographiques.

« Outils pratiques » :aides sociales, chèques vacances...

Comme tous les fonctionnaires les enseignants peuvent bénéficier d'aides diverses : aides sociales, actions sociales en direction des personnels, barème d'attribution des chèques vacances 2009.

Cliquez sur [Outils Pratiques](#) pour en savoir plus et avoir des infos pour chaque dossier.

Réunions d'infos syndicales :

S'il vous reste des animations pédagogiques et si vous préférez assister à une RIS réservez vous cette ½ journée... nous proposerons de nouvelles RIS au 3^{ème} trimestre.

Certains IEN n'ont toujours pas pris en compte les dernières décisions de l'Inspection Académique concernant les RIS.

A savoir qu'on revient à la façon de fonctionner du 1^{er} trimestre avec EN PLUS la possibilité de décompter les RIS de la journée de solidarité.

Le refus adressé à des collègues est donc injustifié, n'en tenez pas compte etappelez-nous.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT et ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE »	Mercredi 15 Avril 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Rentrée 2009 : des jardins d'éveil dans les écoles maternelles !

Voici l'annonce du 5 avril de Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille :

« *Les jardins d'éveil pour les 2-3 ans seront expérimentés dès la rentrée 2009 et intégrés dans les écoles lorsque cela est possible* ».

« *Le financement de 8 000 places (en jardins d'éveil) est prévu dans la nouvelle convention que nous signerons avec la Caf (Caisse d'allocations familiales),.Il sera assuré par la Caf, les collectivités locales, les parents en fonction de leurs revenus, et les entreprises qui ,dans le cadre de leur politique familiale, pourront financer les places de jardins d'éveil tout comme elles financent des places de berceaux* ».

Le ministre avait pourtant affirmé que les conditions d'inscriptions à l'école maternelle n'étaient pas modifiées à la rentrée 2009 : il s'agit bien avec cette annonce, de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie beaucoup plus coûteuse pour les familles.

De plus l'annonce du financement partiel de 8 000 places à la rentrée 2009 ne peut cacher la baisse régulière de la scolarisation des élèves de moins de trois ans à l'école maternelle. En effet le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 35,4 % en 2000 à 21,3 % à la rentrée 2008 (chiffres MEN) : ce sont 14 000 élèves supplémentaires qui chaque année ne trouvent pas de place à l'école maternelle ! Pour maintenir le même taux de scolarisation en 2008 qu'en 2000 il aurait fallu inscrire 113 000 élèves supplémentaires !

Ainsi au temps des excuses après les propos blessants prononcés vis-à-vis des enseignants de maternelle n'aura pas succédé le temps des mesures positives en faveur des élèves.

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à une réduction des ambitions du service public d'Education. Cette mesure revient sur la loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école. Première scolarisation des élèves, authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités, elle mérite mieux que des a priori et des polémiques. Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser , dans des structures adaptées, tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans. Il appelle les enseignants des écoles et les parents à multiplier les initiatives en faveur d'un développement de l'école maternelle.

Danger sur les ATSEM :

-Une ATSEM d'une école strasbourgeoise nous a informé des propos tenus par un intervenant lors d'une journée de formation : « il faut vous préparer à vous occuper des enfants qui sont à l'école maternelle car d'ici quelques années il n'y aura plus que la grande section qui aura un enseignant ».

*-Le témoignage ci-dessous est celui d'une enseignante du département de la **Somme** :*

*« Nous avons eu un Conseil d'école ce soir, et en discutant sur l'avenir de l'école maternelle, une maman d'élève qui est assistante maternelle, nous dit préparer le CAP Petite enfance, pour fin mai 2009. Elle nous apprend, en effet, que les assistantes maternelles doivent se présenter à cet examen (et essayer de l'obtenir au plus vite), pour avoir le renouvellement de leur agrément, sinon elles ne seront plus assistantes maternelles. Donc, le Conseil Général leur paye une formation pour avoir cet examen, car elles auront besoin de ce diplôme pour 2009, 2010, car les "petite et moyenne sections" ne seront plus en école maternelle, (la grande section restera à l'école primaire). Cette maman d'élève nous a dit savoir que Moreuil était déjà pilote pour les 2 ans ; que l'examen pose problème au Rectorat pour l'organisation (candidats en CAP + les assistantes maternelles) ; que les premières années, les municipalités emploieront des gens sans diplôme adéquat (BAFA seulement) ; qu'elles devront accueillir des enfants jusqu'à 5 ans. »
Voilà, pour ceux qui ne pensaient pas cela possible...*

Préfet, Inspecteur d'Académie...le Président aime la « valse » !

Après le Préfet de la Manche, c'est l'IA du Rhône qui est contraint de quitter ses fonctions.

Le syndicat des inspecteurs d'académie de la FSU « confirme son soutien moral » et « apportera son aide » afin que Jacques Aubry, Inspecteur d'Académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN) du Rhône limogé en février 2009, puisse « faire valoir ses droits », indique-t-il dans un communiqué lundi 6 avril 2009. « Après avoir été suspendu sans motivation », Jacques Aubry « fait l'objet d'un retrait d'emploi, qui ne lui a du reste toujours pas été notifié ».

« Notre collègue, il y a peu, recevait des félicitations des plus hautes autorités du ministère pour la qualité de son action à la tête du département de l'Isère », poste qu'occupait Jacques Aubry avant d'être nommé à Lyon en octobre 2008. « Aujourd'hui il se trouve sanctionné pour des problèmes de gestion dans le Rhône, liés à la préparation de la rentrée, faite sous l'autorité du recteur de l'académie de Lyon, et bien avant qu'il ne prenne ses fonctions dans ce département », affirme le SIA-FSU. « Notre collègue nommé au 1er octobre 2008, n'est en rien responsable des difficultés de gestion consécutives aux choix de répartition des moyens et des mécontentements des parents et des élus consécutifs aux non-remplacements. Il est donc sanctionné arbitrairement », conclut le syndicat des inspecteurs, s'interrogeant sur « le rôle de fusible » qu'aurait pu « jouer » Jacques Aubry.